Réseau d'Accueil des Toblerones
Association Intercommunale d'Accueil de jour des Enfants

Déclaration pour le calcul du revenu annuel brut du ménage :

Données provisoires : 2027

Ménage	**PARENT 1**	**PARENT 2**
Nom et prénom		
Commune de domicile fiscal		
Téléphone		
E-Mail		
Taux d'activité		

Situation du ménage : toutes les personnes faisant ménage commun et de facto vivant sous le même toit avec l'enfant, y compris les personnes en union libre, ayant ou non un lien de parenté avec l'enfant.

Liste des enfants mineurs **Nom**	**Prénom**	**Date de naissance**	**Structure d'accueil**

☐ **Pour les personnes ne souhaitant pas fournir les justificatifs, le tarif maximum est appliqué.**
Un calculateur tarifaire est disponible en ligne sur le Portail KIBE

☐ Cochez cette case si vous êtes exonéré d'impôt dans la commune de résidence et/ou corps diplomatique, ainsi que si vous habitez hors du périmètre RAT ou réseau conventionné. Les prestations seront facturées au prix coûtant. (Cf règlement art. 8.3.1. al. i, n & o)

Principe du contrôle des revenus

REVENUS PROVISOIRES

Fixation **provisoire** de la tarification en fonction des **revenus annuels bruts** estimés/annoncés pour l'année en cours.

REVENUS DÉFINITIFS

Fixation **définitive** de la tarification en fonction des **revenus annuels bruts** réellement gagnés.

Calcul rétroactif

Un calcul **rétroactif** est appliqué, en comparant les revenus provisoires aux revenus définitifs, pouvant générer un remboursement ou une refacturation.

Déclaration des revenus provisoires de 2027 :
Les revenus provisoires de 2027 déclarés dans ce formulaire vont être vérifiés lors du contrôle des revenus de 2028. En cas de variation, un ajustement rétroactif pourra être effectué.

	Calcul des revenus provisoires 2027		Revenus annuels bruts 2027 Données provisoires	
			PARENT 1	**PARENT 2**
			*Montant **annuel***	*Montant **annuel***
2027 - Données provisoires	**Activité(s) principale(s) & accessoire(s) salariée(s)** Estimation de votre salaire annuel	*Activité 1*		
		Activité 2		
		Activité 3		
		Activité 4		
		Activité 5		
		Activité 6		
	Allocations familiales			
	SDIS (pompiers) Estimation annuelle de la solde et des indemnitées	*Solde*		
		Indemnités		
	Indépendants Estimation du bénéfice et/ou perte net *(Le bénéfice sera majoré de 20%)*			
	Indemnités du chômage et/ou de l'APG *(Saisir le montant total brut)*	*Chômage*		
		APG		
	Autres revenus sociaux : PC Familles, rentes, RI, etc. *(Saisir le montant total brut)*	*PC familles*		
		RI		
		Rentes (AI, etc.)		
	Aides versées par les organismes publics : subside pour caisse-maladie (parents **et** enfants), aide au logement, etc.	*Subsides ass. maladie*		
		Aide au logement, autre		
	Pensions alimentaires reçues			
	Pensions alimentaires versées			
	Autres revenus : - revenus immobiliers bruts perçus loyers et fermages - revenus boursiers, etc.	*Loyers encaissés*		
		Autres placements (code 410 impôt)		

Copies des documents à fournir :

- ☐ Les 3 dernières fiches du/des salaire/s mensuel/s et/ou des indemnités de chômage de l'année en cours ;
- ☐ Attestation de domicile de toutes les personnes du ménage (uniquement pour les nouvelles inscriptions) ;
- ☐ Attestation de travail (employeur) pour chaque personne faisant ménage commun avec l'enfant et avec mention des jours travaillés ;
- ☐ Les justificatifs en cas d'octroi de subsides/rentes/indemnités versés par les organismes publics (subsides caisse-maladie, PC familles, rentes, RI, aide au logement, etc.) ;
- ☐ Toutes autres pièces jugées utiles.

Les montants déclarés sans pièce justificative ne sont pas pris en compte et le tarif maximum est appliqué.

Par sa signature, le Représentant Légal atteste de l'authenticité des informations ci-dessus, déclare avoir pris connaissance et accepté les règlements du RAT et de la structure d'accueil. Il s'engage à fournir, chaque année fiscale, les documents nécessaires pour le contrôle annuel des revenus, en l'absence des justificatifs, un supplément de 30% rétroactif au 1er janvier de l'année de révision, voire le tarif maximum est appliqué. Ces informations sont traitées avec confidentialité, la véracité des documents et des chiffres fournis peut toutefois être vérifiée à tout moment.

Remarques :

Lieu et date : **Signature(s) du/des parents :**

Le règlement du Réseau d'Accueil des Toblerones, art. 8.3. « Calcul du revenu déterminant », est disponible sur : https://www.reseautoblerones.ch, en cliquant sur le menu "Document", puis "Règlement du Réseau des Toblerones".